



Règlement général
12ème édition Foulées Roses de Chartres
Samedi 3 octobre 2026

ARTICLE 1 : GENERALITES

Les Foulées Roses de Chartres est une marche caritative organisée par l'Écho Républicain ayant donné tout droit d'agir à Centre France Evénements, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 530 297 134 et dont le siège social est situé au 45 Rue du Clos Four, 63056 Clermont-Ferrand en co-organisation avec l'ASPTT, 4 rue Jean Perrin 28300 Mainvilliers et PEPS, 5 boulevard Chasles 28000 Chartres.

ARTICLE 2 : PROGRAMME

- SAMEDI 3 OCTOBRE 2026

Ouverture du village animation / santé de **10h à 23h30**.

Retrait des tee-shirts pour les inscrits de 10h jusqu'à 30min avant le départ de votre course.

Échauffement en musique à partir de **18h30** sur la Place des Epars

Départs libres entre 14h00 à 18h00 (marche uniquement parcours de 5km sans chrono)

Départ commun allure libre à 19h00 (course et marche, parcours de 5km à allure libre sans chrono)

18h45 remise de chèque

Tarifs : 11 € par participant (dont 7€ sont reversés au profit de la recherche contre le cancer du sein) + 1€ de frais de gestion

Inscriptions en ligne sur www.fouleesdelacathedrale.fr

ARTICLE 3 : PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir l'épreuve avec le meilleur esprit sportif possible.

3.1 Parcours

Une boucle de 5km non chronométrée à parcourir une fois.

3.2 Ravitaillement

L'ensemble de la course se fait en autosuffisance. Le ravitaillement des participants est prévu à l'arrivée (1 seule boisson et 1 seul gâteau par participant)

3.3 Circulation

Aucun véhicule suiveur, autre que les véhicules officiels, ne sera accepté sur le parcours et les concurrents devront respecter le fléchage de la course. L'assistance par un cycliste est interdite.

3.4 Animaux

Les animaux de compagnie (et notamment les chiens) ne seront pas acceptés au sein du village et sur le parcours.

3.5 Sanitaires

Les sanitaires publics sont à disposition des participants, rue Charles Brune, à proximité de la place Châtelet à Chartres.

3.6 Mise hors course

Pour les participants toujours sur le parcours des foulées roses de Chartres après 20h30, l'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours après cette barrière horaire.

Les participants pourront également être exclus en cas de jets de bouteilles, d'emballages, de plastiques, de papiers ou tout autres détritrus au sol.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

4.1 Renseignements

Mail : foulesrosesdechartres@centrefrance.com
Site internet : www.foulesrosesdechartres.fr

4.2 Inscriptions individuelles

UNIQUEMENT PAR INTERNET

Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site : www.foulesrosesdechartres.fr jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

4.3 Inscriptions groupes entreprises

La limite d'inscription de votre équipe ainsi que de vos salariés dans le groupe paiement sur facture est fixée au 21 septembre à 23h59.

Un minimum de 10 salariés est obligatoire pour pouvoir s'inscrire au Challenge Entreprises.

Une demande de lien d'inscription devra être effectuée par le responsable via le site internet suivant : foulesrosesdechartres.fr via l'onglet "Challenge entreprises ».

Le responsable des inscriptions devra remplir le formulaire et recevra un code administrateur et un lien sous un délai de 72h maximum (hors week-end et jours fériés).

L'administrateur du groupe, ou référent, recevra un mail explicatif pour le bon déroulement de ses inscriptions et participation de son équipe.

4.4 Règlementation 2026

Epreuve ouverte à tous.

La participation aux Foulées roses de Chartres ne nécessite pas de certificat médical ou de présentation d'une licence sportive.

Il est strictement interdit de porter ou de diffuser des supports, tels que des tracts, des affiches... liés à un parti politique syndical ou contenant des messages à visée négative ou incitant à la haine, à la violence ou à la discrimination.

Aucune inscription ne sera prise ni par courrier ni par téléphone, ni sur place

4.5 Les engagés mineurs

Pour les mineurs, la personne exerçant l'autorité parentale atteste auprès de l'organisation la possibilité de participer et doit fournir une autorisation parentale au moment de l'inscription en ligne. Celle-ci peut être fournie le jour de la manifestation auprès de l'organisation. Elle est téléchargeable sur le site www.foulesrosesdechartres.fr

ARTICLE 5 : TARIFS

12€ par inscription (pour chaque inscription payée, dont 4€ de frais technique qui sont conservés par l'organisation, 1€ de frais de gestion et 7€ seront reversés à l'association PEPS soutenue par les Foulées roses de Chartres).

Le prix comprend : le cadeau de bienvenue (un tee-shirt rose unisexe respirant) remis à chaque participant payant dans la limite des 5500 premiers t-shirts récupérés. **Dans une démarche responsable, les participants sont invités à réutiliser leur teeshirt d'une précédente édition et peuvent le préciser sur le formulaire d'inscription en ligne.**

Participation gratuite pour les jeunes nés à partir du 4 octobre 2014. **(- de 12 ans)**

Possibilité pour les moins de 12 ans de réserver son tee-shirt en cochant l'option tee-shirt à 5€ au moment de l'inscription en ligne. (Disponibilité sous réserve du stock disponible, les tailles indiquées sont les mêmes que pour les adultes)

L'inscription reste obligatoire pour les moins de 12 ans pour les Foulées roses de Chartres **malgré la gratuité**. Toute personne non inscrite se verra refuser l'accès au parcours et aux ravitaillements.

ARTICLE 6: TEE-SHIRT

6.2 Tee-shirts Challenge Entreprises

Les dates de retrait des teeshirts correspondant aux engagements au Challenge Entreprises effectués jusqu'au 21 septembre 2026 23h59 sont les suivantes :

Retrait individuel :

- Le Jour-J / Samedi 3 octobre 2026 - sur le village des Foulées de 10h00 à 18h30
- En amont / lieux et horaires des stands de remise teeshirts en amont de la manifestation seront communiqués sur le site internet et les réseaux sociaux des Foulées roses (Facebook et Instagram)

Retrait groupé :

Seulement possible si les inscriptions du groupe sont finalisées avant le 21 septembre 2026.

- Le samedi 3 octobre 2026 de 10h à 18h30 à l'espace Village des Foulées – Place des Epars à Chartres.
- En amont / Lieux et horaires seront communiqués par mail au responsable/référent inscriptions du groupe.

ARTICLE 7 : ANNULATION

Le participant pourra annuler son inscription uniquement sur présentation d'un certificat médical signé et tamponné du médecin attestant de la contre-indication à participer à la marche et dans les cas suivants : un accident, une maladie grave, blessure.

Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical au plus tard le lundi 28 septembre - 18h. Les frais de gestion ne seront pas remboursés.

En cas de non-participation, l'inscription ne pourra ni être échangée, ni être redonnée ou revendu à un tiers.

ARTICLE 8 : SIGNALISATION DES PARCOURS

De 14h00 à 18h00, pour la marche et départs libres, le parcours sera balisé et reste ouvert à la circulation. Il est impératif pour les participants de respecter le code de la route pour cette participation.

Pour le départ commun à 19h00, le parcours sera fermé à la circulation et des signaleurs seront présents. Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Aucun chronométrage, classement de temps ni de récompenses ne sont prévus dans le cadre des Foulées roses de Chartres.

9.1 Classement participatif Challenge Entreprises

Le classement se fera au nombre de participants. Toutes les personnes inscrites pour leur entreprise seront prises en compte dans un classement au nombre. Ainsi, l'entreprise ayant inscrite le plus grand nombre de participants terminera première. Le deuxième plus grand nombre de participants récompensera la deuxième entreprise, et il en sera de même pour la troisième.

Seules les 3 meilleures équipes seront récompensées.

ARTICLE 10 : SECURITE ET SERVICE MEDICAL

10.1 Sécurité

Les organisateurs assurent la sécurité de l'ensemble des intervenants de la manifestation et coordonneront les mesures de protection et d'intervention dans le cadre légal.

En cas d'abandon (hors blessure), le coureur devra en informer l'organisation sur place ou par mail fouleesrosesdechartres@centrefrance.com

10.2 Service médical

Les premiers secours seront assurés par l'organisation. Un organisme spécialisé seront présents sur le site, avec véhicule dédié.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation et pourra arrêter tous participants en mauvaise condition apparente.

ARTICLE 11 : ASSURANCE

11.1 Responsabilité civile (assurance rendue obligatoire par l'article L321-1 du Code du sport)

L'Écho Républicain et Centre France évènements sont assurés dans le cadre du contrat collectif souscrit auprès de MMA Assurances.

11.2 Responsabilité accident

Les organisateurs attirent l'attention des participants sur l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé par leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 12 : RGPD

En qualité de responsable de traitement, Centre France Evènements collecte vos données personnelles dans les cas suivants :

- Inscription à la marche et envoi de newsletters pour vous informer de son déroulement ainsi que des dates des nouvelles éditions.

Les données personnelles sont collectées sur la base légale de :

- l'exécution du contrat pour votre inscription, l'envoi de mails d'information sur le déroulement de la course et la publication des résultats ;
- l'intérêt légitime de Centre France Evènements pour l'envoi des dates des nouvelles éditions de l'évènement.

Les données sont stockées chez Sendinblue jusqu'à désinscription de votre part.

- Envoi de newsletter. Les données personnelles sont collectées sur la base légale de votre consentement et sont stockées chez Sendinblue jusqu'à désinscription de votre part.

Vous êtes informés que Centre France Événements utilise vos données personnelles pour vous inscrire à la newsletter de la course afin de vous envoyer des e-mails pour vous informer de son déroulement. Vous pouvez librement vous désabonner des newsletters en cliquant sur le lien prévu à cet effet, situé au bas de l'e-mail.

Vous êtes expressément informés que vos données à caractère personnel seront communiquées aux co-organisateurs ou partenaires de la course pour assurer son bon déroulement : Njuko (inscriptions à la course), l'ASPTT et PEPS (mise en place et gestion de la course).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement UE 2016/679 relatif aux données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification aux informations qui vous concernent, et le cas échéant de portabilité, de limitation et d'opposition. Vous pouvez l'exercer en envoyant votre demande par mail à l'adresse dp@centrefrance.com, accompagnée d'un justificatif d'identité le cas échéant.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, la CNIL : <https://www.cnil.fr>.

ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent autorise expressément les organisateurs des Foulées Roses de Chartres ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux Foulées Roses de Chartres sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée de 3 ans à compter de la date de l'évènement.

ARTICLE 14 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'état d'urgence ou pour motifs indépendants de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve. Les participants se verront alors rembourser l'intégralité de leur inscription hors frais de gestion.

La participation aux Foulées Roses de Chartres implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.

ARTICLE 15 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

- ✓ La participation aux Foulées Roses de Chartres implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement.
- ✓ Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement et s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète.